

Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 – Programme Héritage de l'État
4. Institut de Santé du Parasport connecté

I. Présentation de la mesure

Enjeux	<p>L'accès à la pratique de l'activité sportive pour les personnes en situation de handicap a beaucoup progressé ces dernières années en France. Pourtant, les personnes concernées expriment encore des freins à la pratique. En particulier celles ne sachant pas quelle discipline elles pourraient pratiquer en toute sécurité, celles qui éprouvent des difficultés à se déplacer, ou celles souffrant de leur nouvelle image du corps. Il existe encore des questions sur le type de pratique autorisée, sur les lieux d'entraînement, sur les outils spécifiques dont elles auraient besoins pour pratiquer une discipline, et sur l'absence d'un lieu symbole accompagnant cette pratique de Sport-Santé qui doit être déclinée pour tous. En résumé, il persiste des actions à mener sur les modalités d'accompagnement pour ces pratiquants à besoins spécifiques.</p> <p>Parallèlement, les progrès des prises en charge médicales initiales et des séquelles, associée à l'explosion technologique permettent à ces patients d'améliorer leur qualité de vie et augmenter leur espérance de vie. En conséquence, cette population se trouve confrontée aux mêmes risques de santé que pour la population générale (hypertension artérielle, diabète, obésité, arthrose...).</p> <p>Les personnes en situation de handicap sont donc de véritables candidats à recevoir les bénéfices du « Sport-Santé » tant sur le plan de leurs séquelles que des facteurs de comorbidités connus pour la population générale.</p>
Description complète de la mesure	<p>Développer, en continuité du projet « Nouveau Garches », et en lien étroit avec l'UFR des Sciences de la Santé Simone Veil de l'Université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines et la Fédération Française Handisport, une structure universitaire de santé référente dont l'objet principal est l'expertise relative au sport pour toutes les personnes en situation de Handicap quels que soient leurs niveaux ou ambitions. Les 3 piliers fondateurs de cet ensemble seront le conseil pour la pratique, la recherche scientifique (technologique, physiologique) et la formation.</p> <p>Son principal objectif sera de valider, préciser, optimiser et formaliser la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap quel qu'en soit l'objectif. Les productions de cet institut seront donc destinées à l'ensemble des pratiquants quels que soient leurs niveaux ou ambition. Cette structure sera tant à la disposition des fédérations ayant la délégation des sports paralympiques, la Fédération Française Handisport et fédérations homologues ayant obtenu la délégation, que des structures actrices du sport : INSEP, CREPS, services de Médecine Physique et de Réadaptation, de Médecine du Sport, etc. afin de répondre à des questions spécifiques correspondant aux différentes pratiques.</p> <p>Cet institut, complémentaire de l'existant, aura pour objet de poursuivre le continuum de la prise en charge, pour personnaliser la pratique du sport, en club, en association ou à domicile pour les personnes en situation de handicap et à besoins spécifiques en Ile de France.</p> <p>Il s'agira de créer une structure complémentaire de l'existant, universitaire, dont l'une des missions fondamentales sera de développer le « Sport Santé » pour les patients en situation de Handicap. Cet institut sera destiné aux sportifs loisirs pour une prescription d'activité physique adaptée adéquate à leur état de santé pouvant</p>

	<p>s'inscrire dans un maillage de clubs et d'associations labellisées « sport-handicap-santé » de proximité, mais aussi au compétiteur attelé à un projet de haute performance paralympique en recherche d'un testing et d'un suivi ciblé et personnalisé.</p> <p>Il sera également un institut de recherche appliquée sur l'optimisation des performances physiologiques et technologiques à la pratique du sport paralympique ou pour les sportifs à besoin spécifique.</p> <p>Enfin, ce centre fera partie de l'arsenal pédagogique de formation des professions de santé (médical et formations de santé : kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, pédicures-podologues, orthoprothésistes, enseignants en activité physique adaptée ...).</p>
Objectifs poursuivis par la mesure	<p><u>Objectifs poursuivis par la création de l'Institut de Santé du Parasport connecté:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Créer un environnement de haute technologie universitaire, d'ambition internationale 2. Intégrant innovation, développement des technologies numériques, simulation et intelligence artificielle, 3. Assurant une évaluation des pratiques (axe de recherche sur l'amélioration des performances physiologiques et technologiques), 4. Assurant la formation des professionnels de santé, du sport, de la recherche universitaire, de l'ingénierie et des grandes écoles sur les améliorations de pratique potentielles adaptée à chacun.
Rattachement à une (ou plusieurs) politique(s) publique(s) existante(s)	« Nouveau Garches »

II. Modalités de mise en œuvre

Acteurs identifiés	<ul style="list-style-type: none"> ○ Ministères porteurs : Ministère des Solidarités et de la Santé, Ministère des Sports, MESRI ○ Direction ou service chargé de piloter la mise en œuvre : Il est prévu une gouvernance partagée (UVSQ, privé, CT, APHP, CNOF/CPSF, fédérations sportives) ○ Éventuellement, contribution nécessaire d'autres ministères et services de l'État : Ministère des armées (CNSD), SGCIH/SEPH ; CPSF, ARS, APHP ○ Personnes à contacter au sujet de cette mesure : François GENET (Professeur des Universités - Praticien Hospitalier - Responsable du Projet) et Philippe DENORMANDIE.
Principales modalités de mise en œuvre de la mesure et moyens nécessaires à son déploiement	<ul style="list-style-type: none"> ○ Modalités opérationnelles : Une étude de faisabilité est en cours et sera rendue en septembre 2019. ○ Moyens financiers : Association loi 1901 : ISPC Synergies et partenariat public privé ○ Pré requis juridique :

Consultations	Conseil national Consultatif des Personnes handicapées (CNCPH)
Échéance d'entrée en vigueur – Calendrier de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> - Aujourd'hui : une fois par mois, une matinée est déjà dédiée à Garches à l'accueil de sportifs en situation de handicap et à la structuration d'avis technico-médical et d'une stratégie de recherche incluant tout l'écosystème - Septembre 2019 : Rendu de l'étude de faisabilité - Octobre 2019 : Séminaire opérationnel - 2020 : Lancement des travaux
Point éventuel à arbitrer	<ul style="list-style-type: none"> - Type de communication à l'occasion des JOP 2024
Risques éventuels identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Retard dans la construction

III. Modalités d'évaluation / Objectifs 2024

Objectifs à atteindre en 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Opérationnalité de l'institut
Indicateurs de suivi robustes et en nombre limités	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de patients accueillis - Avancées en termes de Recherche et développement - Formations universitaires